



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9895 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: ohchr-petitions@un.org

REFERENCE:
MT/KR

CTV (4)
4825/2025

26 août 2025

Madame,

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, a l'honneur de se référer à votre courrier en date du 22 août 2025 relatif à la communication No. 4825/2025, que vous avez présentée au Comité des droits de l'homme en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, au nom de Monsieur Laurent Gbagbo.

A cet égard, et pour donner suite à votre demande de clarification, nous avons l'honneur de confirmer que le Comité, par l'intermédiaire de ses rapporteurs spéciaux sur les nouvelles communications et mesures provisoires, n'a pas octroyé les mesures provisoires visant à demander à l'Etat Partie d'inscrire votre client, Monsieur Gbagbo, sur les listes électorales.

Les moyens visant à garantir les droits politiques de Monsieur Gbagbo sont laissés à l'appréciation de l'Etat Partie dans le cadre du respect et de l'application de ses obligations au titre des dispositions du Pacte.

Nous vous prions de bien vouloir noter que l'enregistrement d'une communication, ainsi que l'octroi ou non de mesures provisoires, ne signifie pas qu'une décision ait été prise sur la question de la recevabilité de la communication ou sur le fond des allégations.

Veuillez agréer, chère Madame, l'expression de notre considération.

Dina Rossbacher